

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Le 25/10/2024

Le Préfet de l'Aisne

à

M. Raymond DEVAUX

Président de SICA

Rue Géo Lufbéry - BP 70046

02301 CHAUNY

Objet : Dossier de réexamen IED déposé le 20 décembre 2023 du site SICA exploité à Chauny

Réf. : SICA_24_Lettre_413

Monsieur le Président,

En application de l'article R.515-71-I du code de l'environnement, vous m'avez transmis par courrier visé en référence votre dossier de réexamen au regard des conclusions sur les meilleurs techniques disponibles (MTD) du Bref Waste Gas Management and Treatment Systems (WGC) parues au sein de la décision d'exécution (UE) 2022/2427 de la commission du 6 décembre 2022. Le respect de ces MTD **vous est applicable à compter du 6 décembre 2026**, soit 4 ans après la parution des dites conclusions au Journal officiel de l'Union européenne, en vertu de l'article R.515-70-I du même code.

Je vous rappelle que le respect des MTD suivantes vous est déjà applicable.

- BREF SIC, de août 2007 : « chimie inorganique de spécialité » : ces MTD ont été reprises dans l'arrêté complémentaire n° IC/2023/189 délivré le 6 septembre 2023 ;

Suite à l'instruction de ce dossier, **je prends acte de votre conformité** de l'exploitation de vos installations en regard des meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à votre secteur d'activité.

Votre dossier de réexamen fait foi et le respect est donc susceptible d'être contrôlé par la DREAL Hauts-de-France dès à présent, et à échéance du 6 décembre 2026, date à laquelle il deviendra réglementairement opposable. Veuillez noter que vous n'avez pas demandé de dérogation au titre de l'article R.515-68 du code de l'environnement ni d'appliquer des techniques alternatives, et que tous les niveaux d'émissions associés aux MTD (NEA-MTD) applicables à votre établissement doivent être respectés à compter de cette date repère.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

Le Préfet de l'Aisne par subdélégation
la Cheffe de l'UD de l'Aisne

 Signature
numérique de
DUMINY Caroline
Date : 2024.10.21
10:57:37 +02'00'